



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55



## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

-----

### SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 17 septembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mercredi 23 septembre 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **41**

Mesdames, Messieurs, Luc BALLASSE, Hubert BOURING, Mireille CINQUALBRE, Bernard CLAVE, Bernard COLBUS, Salvator COSCARELLA, Roselyne DA SOLLER, Germain DERUDDER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Salvatore FIORETTO, Antoine FRANKE, François GATTI, Régis GAY, Roland GLODEN, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Cathia HEIM, Pascal HELFENSTEIN, Jean-Paul HILPERT, Etienne HOFFERT, Jean-Claude HUBERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Pierre LANG, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Ginette MAGRAS, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Chantal PLATTE, Simone RAMSAIER, Joël ROMANG, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Emmanuel SCHULER, Serge STEBLER, David SUCK, Gérard THIEL, Pierre THIL, Emmanuel THIRY.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **2**

Mesdames, Messieurs, Gilbert SCHUH représenté par sa suppléante Eliane JACQUES, Philippe SCHUTZ représenté par son suppléant Jean-Michel BRUN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **4**

Messieurs, Dirkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Bernard PETRY a donné procuration à André DUPPRE, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Roland GLODEN

✓ Excusés : **3**

Messieurs, Guy BORN, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN

✓ Absents : **5**

Messieurs, Alexandre CASSARO, Hubert BUR, Christian CLEMENT, Jean MEKETYN, Didier ZYMNY.

-----

### 09. ADMINISTRATION GENERALE

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA REGION GRAND EST.**

VU la loi NOTRE, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et confiant la planification des déchets aux Régions en 2015.

Chantier d'ampleur, la réduction des impacts environnementaux constitue l'un des objectifs majeurs de la politique environnementale de la Région Grand Est. Ainsi, le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) vise à coordonner, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des parties concernées par la prévention et la gestion des déchets, sur une période de 12 ans.

Le PRPGD se substitue à 23 plans, dont les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets dangereux, ainsi que les Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et les Plans de prévention et de gestion des déchets issus du bâtiment, qui relevaient auparavant de la compétence des Conseils départementaux.

Le PRPGD est élaboré par la Région, son contenu est fixé par décret. Il comprend :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
- une prospective à termes de six ans et de douze ans,
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets,
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et de douze ans,
- un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Le PRPGD est élaboré en concertation avec les acteurs concernés, membres de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) :

- La Région Grand Est, l'État, les collectivités, les organismes publics,
- Les entreprises, les éco-organismes,
- Les associations agréées de protection de l'environnement,
- Les exploitants d'installations de gestion de déchets et leurs fédérations professionnelles.

Aussi, le Sydeme étant l'un des acteurs du traitement des déchets ménagers de la région, il se doit d'être représenté au sein de la CCES du PRPGD. A ce titre, le Syndicat est invité à désigner deux représentants (un membre titulaire et un membre suppléant) amenés à siéger au sein de cette Commission. L'enjeu pour le Sydeme est de défendre son modèle de gestion des déchets (caractère transfrontalier du territoire notamment) et de pouvoir exposer les contraintes et enjeux de son territoire auprès de la région Grand-Est, chargée de la gestion du Plan.

Il est proposé de désigner le Président du Sydeme comme délégué titulaire à la CCES du PRPGD du Grand-Est, et le 1er Vice-Président comme suppléant.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

47 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention,

#### **Décident**

- De désigner Roland ROTH, Président du Sydeme, comme membre titulaire de la CCES du PRPGD du Grand-Est,
- De désigner Pierre LANG, 1<sup>er</sup> Vice-Président comme suppléant de la CCES du PRPGD du Grand-Est,
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 23 septembre 2020

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 29 OCT. 2020  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 29 OCT. 2020

